Pour lutter contre la pollution plastique,

ATTENTION AUX FAUSSES BONNES IDÉES.

Chaque année, environ 160 000 tonnes de granulés de plastique industriels sont "perdues" par l'industrie dans l'Union européenne uniquement. Au niveau mondial, ce chiffre s'élève à plus de 230 000 tonnes qui finissent dans les milieux

Ce type de pollution est ainsi la deuxième source la plus importante de pollution microplastique dite primaire de notre Océan.

Les granulés de plastique industriels, aussi appelés pellets de plastique, sont la matière première utilisée pour la fabrication des objets en plastique. Du fait de leur légèreté, leur petite taille (généralement inférieure à 5 mm) ainsi que leur forme souvent sphérique, ils sont faciles à transporter et transformer.

En raison de mauvaises pratiques de manutention et de gestion, ces granulés de plastique industriels se déversent en quantités importantes à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement :

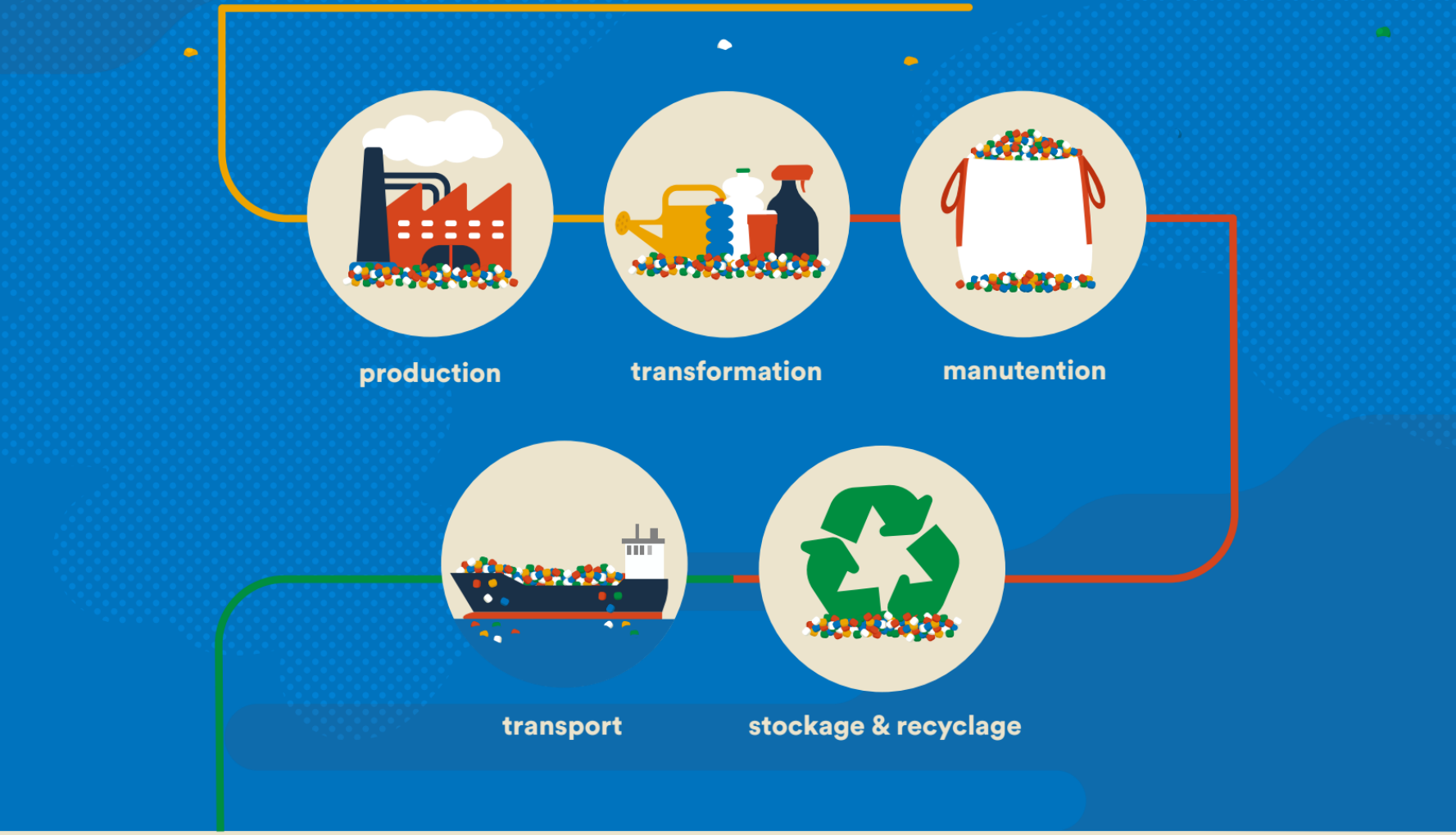

Notre environnement souffre de cette pollution persistante et irréversible : ces granulés sont vecteurs de produits chimiques et d'additifs. Ils sont consommés par la faune et contaminent la chaîne alimentaire humaine.

Cette pollution industrielle est loin d'être anecdotique. Le problème

est majeur et chronique, aussi bien en Europe que dans le monde, sans aucun signe d'amélioration. Les premiers signalements de pollution par les granulés de plastique industriels remontent en effet aux années 1970, et les industries qui les fabriquent et les transportent en portent l'entière responsabilité.

Pourtant, depuis des décennies, elles n'ont proposé qu'une fausse solution : l'Opération Clean Sweep.

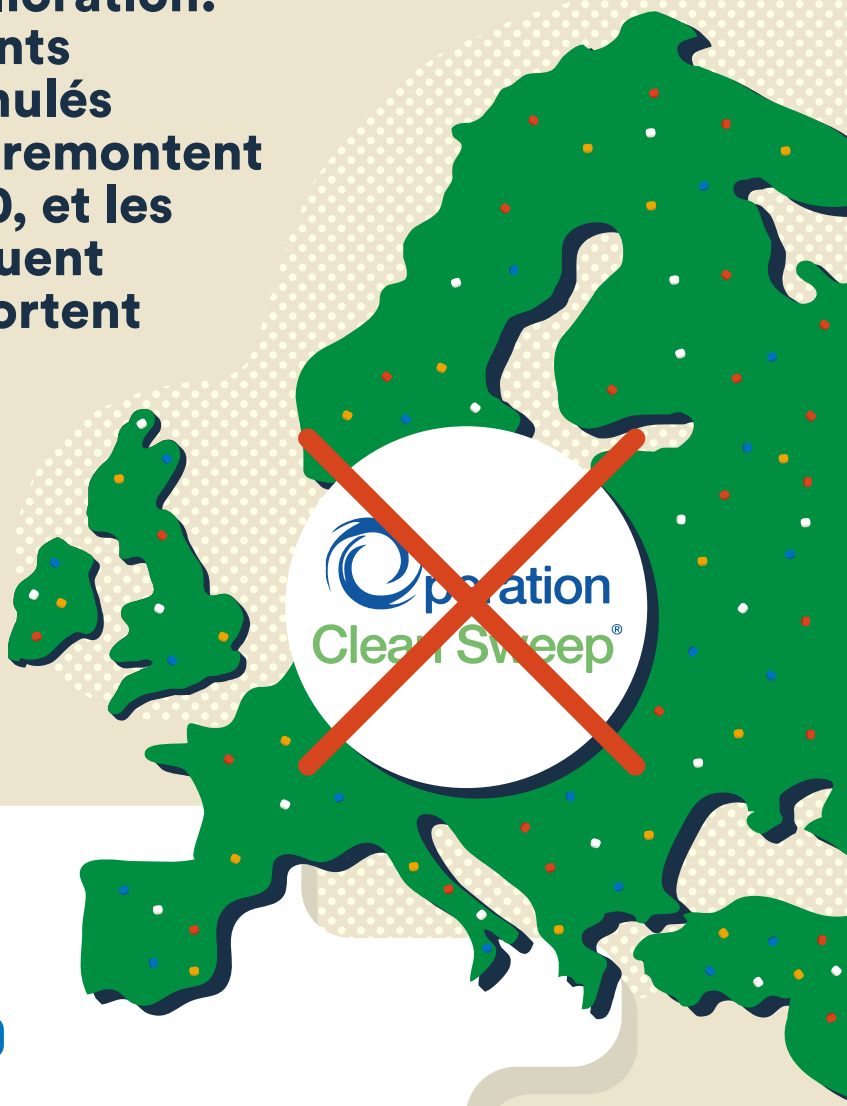

FAUSSE BONNE IDEE

OPERATION CLEAN SWEEP

Si vous êtes prêts à prendre des mesures, pourquoi ne voulez-vous pas qu'elles soient inscrites dans la loi ?

L'opération Clean Sweep est une initiative volontaire créée et promue par l'industrie du plastique pour prévenir et contenir les déversements de granulés de plastique industriels en mettant en œuvre des bonnes pratiques et en suivant des lignes directrices.

... Cela semble trop beau pour être vrai, car ça l'est.

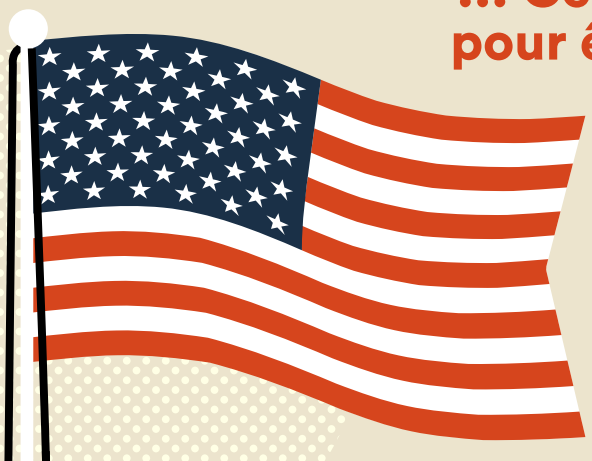

Depuis sa création en 1992 aux Etats-Unis, les promesses vides de sens de l'initiative persistent.

1992: L'Association de l'industrie plastique (PLASTICS) lance le programme Operation Clean Sweep® aux États-Unis.

2011: Signature de la "Déclaration commune pour des solutions au problème des déchets marins" par les leaders de l'industrie plastique, lors de la 5e Conférence internationale sur les débris marins à Honolulu.

2013: PlasticsEurope crée l'initiative volontaire "Zero Pellet Loss".

2013 to 2015: PlasticsEurope met en place l'Opération Clean Sweep (OCS) en Europe, devenant l'hôte principal du programme et y intégrant l'initiative “Zero Pellet Loss”.

2017: Le port d'Anvers a été le premier à adhérer à l'Opération Clean Sweep en Europe.

2018: PlasticsEurope a lancé son engagement volontaire (Plastics 2030), où la prévention des pertes de granulés de plastique industriels apparaît comme une priorité.

2019: L'Opération Clean Sweep devient obligatoire pour les membres de PlasticsEurope. L'outil d'évaluation commun et le système de certification OCS sont en cours de développement.

2022: Le premier cycle de certification et l'outil d'évaluation commun devraient être lancés.

OCS est une initiative volontaire, donc :

AUCUNE OBLIGATION D'ADHÉRER, DE METTRE EN ŒUVRE L'INITIATIVE OU LES MESURES QU'ELLE PROMEUT.

1 Malgré l'ampleur du problème, les industries peuvent toujours choisir d'adhérer ou non à l'initiative OCS. En d'autres termes, le choix leur revient d'adopter ou non des mesures afin de prévenir la pollution par les granulés de plastique industriels.

2 Sur les presque

seules **1 760 d'entre elles** sont signataires d'OCS. Ce sont donc moins de 4% de ces entreprises - et principalement des producteurs de granulés de plastique industriels et non des distributeurs - qui ont actuellement rejoint cette initiative.

3 Par ailleurs, même lorsque ces entreprises adhèrent, cela se traduit par une simple signature, qui ne garantit pas des audits et des contrôles. Cette adhésion ne permet donc pas de garantir que l'ensemble de la chaîne de valeur applique de "bonnes pratiques".

4 Dans certains cas, alors qu'une pollution est avérée les industries peuvent poursuivre leurs activités sans rejoindre l'initiative OCS. Elles peuvent donc rejoindre le programme de manière opportune, uniquement parce que des médias couvrent la pollution, ou lorsque les institutions envisagent de réglementer le secteur.

OCS a été créée, promue et est gérée par l'industrie plastique, donc :

AUCUNE TRANSPARENCE ET AUCUN CONTRÔLE INDÉPENDANT.

Les informations dont nous disposons sur OCS sont uniquement celles émanant de l'industrie :

1 Trois rapports d'activités (2017, 2018, 2019), dans lesquels les seuls objectifs chiffrés présentés concernent le nombre de signataires, mais qui ne livrent aucune donnée concrète sur la pollution évitée ni actuelle. Depuis 2019, aucun rapport d'activité n'a été mis à disposition du public sur le site d'OCS (à ce jour 30.09.2022).

2 D'après un signataire d'OCS, à la question de savoir si une procédure d'évaluation du succès du dispositif a été mise en place, la réponse est : "rien pour l'instant, mais comme technique de suivi simple, nous prévoyons de photographier les filtres à intervalles réguliers pour voir ce qui finit dedans. Cela permet de savoir combien de granulés sont perdus sur le reste du site". Cette réponse laconique démontre d'autant plus que le suivi devrait être obligatoire et rigoureux.

En réalité, OCS s'avère incapable d'empêcher les pertes de granulés de plastique industriels :

AUCUNE EFFICACITÉ SUR LE TERRAIN.

À Tarragone (Espagne), 1 million de granulés de plastique industriels ont été retrouvés en deux heures en novembre 2021, puis à nouveau 1,8 million en mai 2022.

La grande majorité des entreprises présentes sur le site étant signataires, OCS permet-elle réellement d'éviter les rejets de ces granulés dans l'environnement ?

Concernant le port d'Anvers (Belgique), où la situation est encore désastreuse en 2022, un rapport publié par PlasticsEurope en 2018 le qualifie d'"exemple pour les autres grands ports européens". Si ce cas est exemplaire, que devons-nous espérer des signataires d'OCS moins médiatisés ?

Dans la ville d'Ecaussinnes (Belgique), où la pollution dure depuis plus de 20 ans, les industries locales sont toutes signataires d'OCS.

Alors que l'industrie ne cesse de vanter l'efficacité d'OCS à travers ces déclarations, comment peut-elle expliquer que la pollution chronique par les granulés de plastique continue et qu'elle atteint une telle ampleur ?

OCS est censée promouvoir la mise en œuvre de bonnes pratiques et de lignes directrices, mais :

AUCUN OBJECTIF DE RÉDUCTION CONCRET.

Les lignes directrices d'OCS incluent ce type d'affirmations :

Operation Clean Sweep®

"Les glissades et les chutes peuvent être une cause d'accidents, ce qui signifie des pertes de temps, des coûts d'indemnisation des travailleurs plus élevés et une baisse du moral des employés."

"Envisagez d'embaucher un balayeur à temps plein pour l'entretien ménager ou celui de l'entrepôt, le cas échéant. Le fait qu'une personne soit affectée à cette tâche améliore l'efficacité des autres travailleurs. (...) Insistez sur l'importance du nettoyage immédiat de tout déversement par la personne associée au déversement."

Comme le discours autour de cette pollution est accaparé par l'industrie, l'ampleur de la pollution par les granulés de plastique industriels et son caractère chronique et irréversible sont entièrement ignorés.

En dépit de l'ampleur de cette pollution et ses impacts désastreux sur l'environnement et la chaîne alimentaire, aucun objectif de réduction quantifié n'est inclus ou exigé par OCS - à l'exception de l'initiative "Zero Pellet Loss" qui n'est clairement pas atteinte.

De plus, compte tenu du manque de transparence de l'initiative, il n'y a aucune preuve de la mise en œuvre effective des pratiques promues, ou de leur efficacité.

A ce jour, la seule “réussite” d'OCS est de retarder l'adoption de mesures contraignantes :

AUCUNE VOLONTÉ DE CHANGEMENT.

A l’origine, l’initiative OCS a été créée afin d’éviter une législation qui visait à accorder des permis pour l'utilisation des granulés de plastique industriels. En 2022, alors que les institutions européennes discutent d’encadrer par voie réglementaire la pollution par ces granulés, l'industrie plastique présente une autre fausse solution pour gagner du temps : le système de certification OCS.

Le système de certification Operation Clean Sweep®

Le système de certification OCS "fixe des exigences communes basées sur les six piliers de l'engagement OCS qui seront régulièrement auditées par des tiers accrédités", selon le communiqué de PlasticsEurope. Cet accord a été signé par EuPC, l'association des transformateurs européens de matières plastiques, et PlasticsEurope, l'association professionnelle représentant les fabricants de matières plastiques en Europe. Le système devrait être opérationnel en 2022.

Une fois de plus, l'industrie nous offre une promesse vide, empêtrée dans un tissu de "peut-être" et "engagement volontaire".

ALORS, QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE VRAIMENT ?

Il s'agit d'un système de certification, donc :

AUCUNE OBLIGATION JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANTE.

Une fois de plus, face à une pollution chronique et systémique, les industries décident de répondre par une initiative sujette au bon vouloir d'adhérer (ou de ne pas adhérer).

Le système décisionnel est tenu par l'industrie, donc:

AUCUNE GARANTIE D'UNE PRISE DE DÉCISION ÉQUITABLE.

Le conseil de surveillance est composé de représentants de l'industrie, de décideurs politiques et d'une ONG. Cependant, il n'y a aucune garantie que ces voix provenant de parties prenantes externes seront entendues et qu'elles auront un impact sur les décisions. En effet, les décisions sont censées être adoptées par consensus, mais dans le cas où aucun consensus n'est atteint, elles seront prises à la majorité simple. Le système de gouvernance repose donc sur l'industrie.

Il est fondé sur des exigences génériques, donc :

AUCUNE GARANTIE DE QUALITE POUR LES CRITÈRES ETABLIS NI DE GARANTIE SUR LES RÉSULTATS.

Quelle est la certitude que ces exigences seront suffisantes pour prévenir la pollution par les granulés de plastique industriels ? Ces exigences vont-elles changer, évoluer en fonction des résultats en cours sur cette pollution ? Les institutions européennes ne peuvent pas déléguer la protection de l'environnement aux acteurs de l'industrie, qui décideraient de leurs propres règles.

Il y aura des audits, mais sans rapports publics, donc : AUCUNE TRANSPARENCE.

L'industrie a choisi de répondre au manque de transparence attribué à OCS par... une approche tout aussi opaque puisque, selon le document préliminaire du système de certification OCS : " le contenu du rapport d'audit est confidentiel. Seule la liste de contrôle de l'audit OCS doit être partagée avec l'association professionnelle concernée via la base de données en ligne existante."

Par conséquent, en raison de l'inaccessibilité des résultats, il n'y aura toujours aucun moyen pour les parties prenantes externes de contester l'efficacité du système OCS.

Les audits seront menés par des tiers accrédités, mais : PAS DE CONTRÔLE INDÉPENDANT EFFICIENT.

Même si les audits sont menés par des tiers, ceux-ci seront accrédités par le programme OCS et suivront les critères et les checklists d'OCS pour effectuer leurs inspections. Ils vérifieront donc uniquement si les industries cochent les cases décidées par l'industrie elle-même, mais pas si la pollution est effectivement évitée.

De plus, comme le soulève une étude récente, les coûts associés à l'adhésion pourraient dissuader de nouvelles entreprises de joindre l'initiative.

Le "système de certification" d'OCS est une nouvelle fausse solution pour continuer à retarder l'adoption de mesures réglementaires, tant au niveau national qu'européen.

QUE PEUT FAIRE L'UNION EUROPÉENNE POUR S'ATTAQUER EFFICACEMENT À CE PROBLÈME ?

Avant tout, l'Union européenne doit réduire la production de plastique, avec des objectifs de réduction quantifiés et sous des délais stricts.

Pour l'heure, la production de plastique devrait doubler d'ici à 2035 et presque quadrupler d'ici à 2050. Si elle continue à augmenter, les cas de pollution par les granulés de plastique industriels feront de même.

De plus, comme les mesures correctives, la dépollution et la compensation sont difficiles à mettre en œuvre une fois que les granulés de plastique industriels sont dans l'environnement, la prévention est essentielle.

- L'UE devrait adopter des mesures contraignantes qui tiennent toutes les entreprises impliquées dans la fabrication, l'utilisation ou le transport de granulés de plastique industriels responsables devant la loi.
- Obliger les entreprises à suivre et respecter des exigences minimales spécifiques et harmonisées pour la gestion des granulés de plastique industriels afin de prévenir les pertes.
- Imposer la formation de l'ensemble du personnel
- Fixer des obligations légales pour des audits annuels et indépendants de ces entreprises par des tiers.
- S'assurer que les entreprises travaillent ensemble tout au long de la chaîne d'approvisionnement .

Pénaliser les rejets de granulés de plastique industriels dans l'environnement et imposer en cas d'accident la déclaration immédiate et le nettoyage.

Refuser les permis autorisant les nouvelles infrastructures visant à augmenter la production de plastique en Europe.

AUTEURE:
Lucie Padovani (Surfrider Foundation Europe).

Contributeur.rice.s : *Cristina Barreau (Surfrider Foundation Europe), Gaëlle Haut (Surfrider Foundation Europe), Tom Gammage (Environmental Investigation Agency), Justine Maillot (Rethink Plastic Alliance), Valeria Botta (Environmental Coalition on Standards), Frédérique Mongodin (Seas at Risk).*

SURFRIDER FOUNDATION EUROPE

RETH!NK PLASTIC

The Surfrider Break the Plastic Wave campaign has received funding from the LIFE Programme of the European Union. The European Commission's support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents, which reflect the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein

www.qqf.fr
Une infotraphie produite par Qqf